

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_039

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 juin 2018

Nombre	
de Conseillers en exercice	13
de Présents	10
de Votants	10

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

REGLEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents :

Excusés : Georges MARTEL, Christine HAMOT, Thierry JAUFFRED

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Christophe PEREZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 20/06/2018

Mme Bénédicte PAUL explique que suite au retour de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2018/2019, il est nécessaire d'actualiser le règlement transport scolaire, ce dernier fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires.

Les arrêts de bus sont proposés en annexe 1 et chaque parent est invité à inscrire son ou ses enfants (annexe 2), les horaires de passage seront définis à la rentrée.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Après lecture du règlement,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement de transport scolaire joint en annexe.

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

Préfecture de Digne Les Bains
Date de réception de l'AR: 27/06/2018
004-210400479-20180626-DE_2018_039-DE



